



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## BUREAU DES ARTS AUTOCHTONES

### Programme d'accroissement de la capacité : Aide annuelle et pluriannuelle aux projets

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous. <b>Pour une première demande, veuillez contacter l'agent de programme plusieurs semaines avant la date limite.</b>
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie D du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

**Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.**

#### Date limite

**Le 30 juin 2012** pour les demandes d'aide annuelle et pluriannuelle

Si la date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

**Remarque : Le Conseil des arts encourage les candidats à soumettre leur demande dans la langue autochtone de leur choix, qui sera traduite en français ou en anglais à l'intention du comité d'évaluation par les pairs.**

#### Renseignements supplémentaires

##### Noël Habel

Agent de programme  
Bureau des arts autochtones  
Conseil des arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8  
noel.habel@conseildesarts.ca  
1-800-263-5588 (sans frais) or 613-566-4414, poste 4178  
ATS : 1-866-585-5559  
ABG8F 05-12



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<b>Mandat du Bureau des arts autochtones</b>	<p>Le Bureau des arts autochtones s'engage à veiller à ce que les programmes et services du Conseil des arts répondent le mieux possible aux besoins des communautés artistiques des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada.</p> <p>Le Bureau des arts autochtones consulte continuellement la communauté artistique autochtone afin de connaître les pratiques artistiques, les tendances et les enjeux actuels, puis communique ces renseignements au Conseil des arts ainsi qu'à ses divers réseaux (agences, organismes, ministères). Il collabore également avec toutes les divisions du Conseil des arts afin d'intégrer l'histoire, les connaissances, les perspectives et l'expérience des autochtones aux réflexions et à l'engagement de l'organisme en matière d'équité.</p>
<b>Aperçu du programme d'accroissement de la capacité</b>	<p>En mai 2005, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada ont signé un protocole d'entente d'une durée de trois ans concernant un investissement de cinq millions de dollars. Les deux parties se sont entendues pour partager également la responsabilité et le financement d'une initiative visant à renforcer la capacité des organismes artistiques autochtones et ceux des diverses communautés culturelles.</p> <p>Pour le Bureau des arts autochtones du Conseil des arts du Canada, le principal objectif de l'Initiative d'accroissement de la capacité était de soutenir un noyau solide d'organismes artistiques autochtones voués aux pratiques artistiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits. D'une durée de trois ans, cette initiative a alloué du financement à plusieurs organismes artistiques autochtones du Canada en vue d'accroître leur capacité administrative, d'améliorer leur gestion interne et d'augmenter ainsi leur dynamisme et leur viabilité à long terme.</p> <p>Le Programme d'accroissement de la capacité offre aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones un soutien stratégique devant les aider à développer leur structure sur le plan de l'administration, de la gestion financière et de la gouvernance. Le programme favorise également le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel.</p> <p>Le Programme d'accroissement de la capacité comporte trois volets.</p> <p><b>1. L'Envol de l'aigle</b></p> <p>Ce volet offre une aide financière flexible à court terme (six mois ou moins) aux groupes, aux collectifs, aux organismes artistiques, aux administrateurs des arts indépendants ainsi qu'aux médiateurs artistiques et culturels autochtones. Les fonds peuvent être utilisés pour le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel. Le volet L'Envol de l'aigle a ses propres lignes directrices et formulaire de demande, disponibles sur le site web du Conseil des arts.</p> <p><b>2. Aide annuelle aux projets</b></p> <p>Ce volet vient en aide aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones qui cherchent à réaliser un projet donné en vue d'accroître la capacité organisationnelle ou communautaire au cours d'une période de 12 mois.</p>

<p><b>Aperçu du programme d'accroissement de la capacité (suite)</b></p>	<p><b>3. Aide pluriannuelle aux projets</b></p> <p>Ce volet offre un soutien financier pour des projets qui se réalisent au cours de trois ans et offre deux catégories de financement : l'aide pour les nouveaux organismes et l'aide pour les organismes établis.</p> <p>L'aide pour les <b>nouveaux organismes</b> offre un soutien financier aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones qui veulent se doter d'une infrastructure permanente en améliorant leur administration, la gestion de leurs finances et leur gouvernance.</p> <p>L'aide pour les <b>organismes établis</b> offre un soutien financier aux organismes artistiques autochtones qui possèdent déjà une infrastructure permanente. Elle est destinée aux organismes qui veulent améliorer leur administration, la gestion de leurs finances et leur gouvernance de façon à assurer leur viabilité à long terme.</p>
<p><b>Description des volets</b></p>	<p><b>Aide annuelle aux projets</b></p> <p>Ce volet offre une aide ciblée d'un an aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones qui cherchent à réaliser un projet donné en vue d'accroître leur capacité organisationnelle ou communautaire.</p> <p>Les activités proposées doivent favoriser une gestion et une gouvernance efficaces de l'organisme. Elles peuvent inclure mais ne sont pas limitées aux activités organisationnelles suivantes : les programmes, la gouvernance, la gestion des ressources humaines, l'administration, la gestion financière, la diversification des revenus, le marketing, le rayonnement et les communications.</p> <p><b>Aide pluriannuelle aux projets (2012 -2015)</b></p> <p>Ce volet offre un soutien financier pluriannuel de projet aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones qui possèdent déjà ou s'engagent à mettre en place une infrastructure permanente.</p> <p>Il existe deux catégories de financement :</p> <p>L'aide pour les <b>nouveaux organismes</b> offre un soutien financier aux groupes, aux collectifs et aux organismes qui veulent se doter d'une infrastructure permanente en améliorant leur administration, la gestion de leurs finances et leur gouvernance. Dans le cadre de ce programme, une infrastructure permanente correspond à l'existence des ressources financières, humaines, matérielles, techniques et autres nécessaires à un organisme pour assurer sa viabilité à long terme.</p> <p>L'aide pour les <b>organismes établis</b> offre un soutien financier aux organismes artistiques autochtones qui possèdent déjà une infrastructure permanente. Dans le cadre de ce programme, une infrastructure permanente correspond à l'existence des ressources financières, humaines, matérielles, techniques et autres nécessaires à un organisme pour assurer sa viabilité à long terme.</p>

<p><b>Description des volets (suite)</b></p>	<p>En tant que participant à ce programme pluriannuel, vous avez accès à une facilitatrice du Programme d'accroissement de la capacité et vous n'avez rien à payer en échange de ces services. Cette personne est chargée du soutien des organismes en réponse à leurs besoins, tout au long de cette période de développement d'une durée de trois ans.</p> <p>Veillez noter que les subventions pluriannuelles offertes dans le cadre de ce programme ne sont pas des subventions de fonctionnement et qu'elles ne remplacent pas l'aide au fonctionnement ni le financement de projet accordés par l'entremise des programmes des diverses disciplines artistiques du Conseil des arts du Canada.</p>
<p><b>Objectifs du Programme d'accroissement de la capacité</b></p>	<p>Les objectifs du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutenir le développement de l'infrastructure des organismes artistiques autochtones afin de favoriser l'avancement de leurs pratiques artistiques;</li> <li>• renforcer la capacité des organismes artistiques autochtones à s'autogérer;</li> <li>• combler les insuffisances de financement et remédier au manque d'accès des organismes artistiques autochtones aux occasions de croissance.</li> </ul> <p>Les activités de l'accroissement de la capacité peuvent concerner à divers domaines y compris les programmes, la gouvernance, les ressources humaines, l'administration, la gestion financière, la diversification des revenus, le marketing, le rayonnement et les communications.</p>
<p><b>Admissibilité du candidat</b></p>	<p><b>Aide annuelle aux projets</b></p> <p>Pour être admissible, votre groupe, collectif ou organisme artistique autochtone doit soutenir les pratiques artistiques autochtones. Il doit aussi avoir reçu au moins une subvention du Conseil des arts du Canada ou d'un autre organisme de financement des arts (fédéral, provincial, territorial ou municipal).</p> <p><b>Aide pluriannuelle aux projets</b></p> <p>Votre organisme est admissible au programme s'il constitue un organisme artistique autochtone qui a bénéficié dans le passé d'une aide aux projets du Conseil des arts du Canada. Les organismes qui reçoivent actuellement une subvention de fonctionnement sont également admissibles.</p> <p>Les candidats qui sollicitent une aide pluriannuelle aux projets peuvent soumettre une demande au titre du volet <b>L'Envol de l'aigle</b> (à la date limite du 1<sup>er</sup> mai) afin d'obtenir des fonds pour élaborer un plan triennal qui doit être fourni dans la demande d'aide pluriannuelle aux projets. Veuillez consulter les lignes directrices du volet de L'Envol de l'aigle à cet égard.</p> <p>Prenez note que votre organisme peut solliciter une aide pluriannuelle aux projets <b>OU</b> une aide annuelle aux projets au titre de ce programme, mais qu'il <b>ne peut pas</b> demander les deux au cours d'une même année financière du Conseil des arts du Canada (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars). De plus, si votre organisme se voit accorder une subvention au titre du volet d'aide pluriannuelle aux projets, il ne peut solliciter une aide annuelle aux projets pendant qu'il bénéficie d'un soutien financier pluriannuel.</p>

<p><b>Admissibilité du candidat (suite)</b></p>	<p><b>Aide aux nouveaux organismes :</b> Pour être admissible à l'aide aux nouveaux organismes, votre groupe, collectif ou organisme artistique autochtone doit satisfaire à <b>au moins cinq</b> des critères ci-dessous. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être actif depuis au moins deux ans;</li> <li>• avoir reçu au moins une subvention du Conseil des arts du Canada;</li> <li>• avoir bénéficié d'un soutien financier de la part d'organismes provinciaux, territoriaux ou municipaux de financement des arts;</li> <li>• témoigner d'un engagement manifeste à remplir un mandat et à élaborer une programmation axés sur les pratiques artistiques autochtones;</li> <li>• avoir au moins un employé permanent;</li> <li>• avoir créé, produit ou présenté devant un public au moins deux activités artistiques professionnelles;</li> <li>• avoir un budget annuel global de moins de 100 000 \$.</li> </ul> <p><b>Aide aux organismes établis :</b> Pour être admissible à l'aide aux organismes établis, votre organisme artistique autochtone doit satisfaire à <b>au moins cinq</b> des critères ci-dessous. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être actif depuis au moins cinq ans;</li> <li>• avoir reçu au moins deux subventions du Conseil des arts du Canada;</li> <li>• avoir bénéficié d'un soutien financier de la part d'organismes provinciaux, territoriaux ou municipaux de financement des arts;</li> <li>• tenir des activités toute l'année;</li> <li>• compter au moins deux employés permanents;</li> <li>• avoir reçu une reconnaissance professionnelle pour son leadership dans le domaine des arts autochtones;</li> <li>• avoir un budget annuel global de plus de 100 000 \$.</li> </ul> <p><b>Assurez-vous de remplir la liste de vérification pertinente concernant votre admissibilité (partie A3 du formulaire de demande) afin d'aider le Bureau des arts autochtones à évaluer l'admissibilité de votre organisme.</b></p> <p><b>Candidats non admissibles pour une aide annuelle ou pluriannuelle aux projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils de bandes ou Conseils tribaux des Premières Nations, ou des groupes liés directement à ceux-ci.</li> <li>• Établissements d'enseignement (écoles, universités).</li> </ul>
---	--

<p><b>Admissibilité du projet</b></p>	<p><b>Aide annuelle aux projets</b></p> <p>Les projets doivent présenter clairement la possibilité de produire des retombées pour le candidat ou la communauté. Une évaluation des besoins est requise pour aider le candidat à définir les éléments essentiels qui permettront d'accroître sa capacité et sur lesquels il souhaite se concentrer.</p> <p>Voici quelques exemples d'activités admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la conception de plans stratégique, d'activités, de marketing ou de communication;</li> <li>• l'élaboration d'une stratégie de rayonnement;</li> <li>• le réseautage et les autres activités de perfectionnement professionnel;</li> <li>• le perfectionnement des membres du conseil d'administration;</li> <li>• l'organisation de rassemblements, de forums et de conférences;</li> <li>• développement de nouveau media ou d'un site web.</li> </ul> <p>Votre projet peut inclure une combinaison de ces activités le cas échéant et doit être appuyé par une évaluation des besoins organisationnels.</p> <p><b>Aide pluriannuelle aux projets</b></p> <p>Pour les deux catégories de financement, les activités proposées doivent favoriser la viabilité organisationnelle et artistique. Une évaluation des besoins est requise pour aider le candidat à définir les éléments essentiels qui permettront d'accroître sa capacité et sur lesquels il souhaite se concentrer.</p> <p>Les fonds peuvent être affectés aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion et l'administration;</li> <li>• la gestion des ressources humaines;</li> <li>• la gouvernance et le perfectionnement des membres du conseil d'administration;</li> <li>• la gestion financière;</li> <li>• la diversification et l'accroissement des revenus;</li> <li>• le marketing et le développement des publics;</li> <li>• le rayonnement communautaire.</li> </ul> <p>Voici quelques exemples d'activités auxquelles les fonds peuvent être consacrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la gouvernance par l'exploration ou la mise en place de modèles autochtones traditionnels de gouvernance;</li> <li>• mettre en œuvre une stratégie de rayonnement communautaire;</li> <li>• embaucher du personnel essentiel ou supplémentaire;</li> <li>• faire une meilleure utilisation de la technologie au sein de votre organisme;</li> <li>• améliorer les systèmes de gestion financière.</li> </ul>
---------------------------------------	--

<p><b>Montant des subventions</b></p>	<p>Ces subventions ne peuvent servir à couvrir des activités déjà complétées et des dépenses déjà engagées avant la date limite du programme.</p> <p><b>Aide annuelle aux projets</b></p> <p>Le montant maximal des subventions est de <b>25 000 \$</b>.</p> <p><b>Aide pluriannuelle aux projets</b></p> <p><b>Aide pour les nouveaux organismes :</b> Vous pouvez demander un maximum de <b>20 000 \$</b> par année, pendant trois ans (de 2012 à 2015).</p> <p><b>Aide pour les organismes établis :</b> Vous pouvez solliciter un maximum de <b>30 000 \$</b> par année, pendant trois ans (de 2012 à 2015).</p> <p>Il se peut que votre organisme ne reçoive pas le montant total demandé.</p> <p>De plus, les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de production liés au cinéma, à la musique, à la danse, au théâtre, aux festivals ou aux concerts;</li> <li>• Coûts de publication;</li> <li>• Coût d'achat d'ordinateurs, d'équipement électronique ou d'outils électriques;</li> <li>• Dépenses engagées pour les activités de collecte de fonds, des galas, et des cérémonies de remise de prix;</li> <li>• Frais liés à un projet de recherche ou d'étude universitaire.</li> </ul>
<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>Les demandes soumises au titre du volet d'aide aux projets de ce programme seront évaluées par un comité multidisciplinaire de pairs composé de professionnels qui possèdent de l'expérience en gestion des arts et qui connaissent diverses pratiques artistiques autochtones.</p> <p>Les membres du comité sont en outre choisis de façon à assurer une juste représentation des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que des disciplines et des spécialisations artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada de même que des pratiques régionales et culturelles des arts autochtones. Des nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Les recommandations des comités d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la page « L'évaluation par les pairs au Conseil des arts du Canada : comment sont prises les décisions » sur le site web du Conseil des arts.</p> <p>Pour une aide pluriannuelle aux projets, bien que la subvention soit accordée sur une base pluriannuelle, les bénéficiaires seront toutefois évalués annuellement par la facilitatrice du Programme d'accroissement de la capacité en fonction de leurs rapports annuels.</p>

<p><b>Évaluation des demandes (suite)</b></p>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Les décisions du comité d'évaluation par les pairs seront fondées sur le mérite relatif de votre demande, en comparaison avec toutes les autres demandes admissibles de ce concours national, et sur la disponibilité des fonds.</p> <p>Le comité fondera sa révision des demandes sur les objectifs du programme et des critères d'évaluation indiqués ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la pertinence de l'évaluation des besoins et des activités de développement de votre organisme;</li> <li>• la qualité, la clarté et la rigueur des objectifs d'aménagement des infrastructures nécessaires pour soutenir l'énoncé de mission et les activités artistiques de votre organisme;</li> <li>• la qualité, la clarté et la rigueur des stratégies proposées pour atteindre les objectifs énoncés;</li> <li>• les retombées des activités de votre organisme sur son public et la communauté;</li> <li>• la pertinence du budget relativement aux activités proposées.</li> </ul> <p>De plus, les organismes artistiques autochtones qui soumettent une demande d'aide pluriannuelle pour les organismes établis seront évalués en fonction des éléments additionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la structure de gouvernance : vision, énoncé de mission et valeurs; pratique d'activités conformes à l'énoncé de mission et preuves de stabilité;</li> <li>• les pratiques de gestion : outils de gestion adaptés à la réalité culturelle (plans, échéanciers, stratégies, etc.) qui appuient la vision artistique;</li> <li>• la stabilité financière : financement provenant de sources publiques et privées, recettes propres et contributions non financières;</li> <li>• les publics : participation des publics autochtone et non autochtone.</li> </ul>
---	--

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Accusé de réception</b></p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il convient de noter que cet avis signifie que la demande a été reçue et ne constitue pas une confirmation de son admissibilité.</p> <p><b>Délai de traitement</b></p> <p>Le candidat sera informé des résultats par la poste environ <b>12 à 16 semaines</b> après la date limite du concours. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p><b>Présentation de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.</li><li>• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</li></ul> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sur des feuilles distinctes de papier <b>blanc</b> (format lettre 8 ½ po x 11 po)</li><li>• imprimées d'un seul côté</li><li>• avec une police d'au moins 11 points</li><li>• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.)</li></ul> <p>L'impression en couleurs sur des feuilles colorées et (ou) dans un format inhabituel rend la photocopie difficile; il est donc préférable de l'éviter.</p>
---------------------------------	---

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p>	<p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance de la condition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</li> </ul> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p><b>Versement de la subvention</b></p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Advenant le cas où ses crédits parlementaires seraient réduits, le Conseil des arts pourrait être contraint d'ajuster ses engagements en matière de financement pluriannuel.</b></p> <p><b>Modifications au projet</b></p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des arts.</p> <p>Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné <b>avant que vous procédiez au changement</b>.</p> <p><b>Date d'expiration de la subvention</b></p> <p>La subvention sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p>

<b>Conditions rattachées à la subvention (suite)</b>	<p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p> <p><b>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</b></p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Rapports intérimaires</b></p> <p>Les sommes accordées pour la deuxième et la troisième année de la subvention seront versées après réception et approbation du rapport intérimaire.</p> <p><b>Rapport final</b></p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
--	---



## Programme d'accroissement de la capacité : Aide annuelle et pluriannuelle aux projets

Les renseignements que vous fournirez sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

(veuillez informer le Conseil des arts de tout changement d'adresse)

Nom du candidat (organisme, groupe ou collectif) :	Nom de la personne-ressource :
Adresse permanente :	Adresse (si elle diffère de celle du candidat) :
_____ Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau	_____ Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau
_____ Ville	_____ Ville
_____ Province ou territoire	_____ Province ou territoire
_____ Code postal	_____ Code postal
_____ Téléphone	_____ Téléphone
_____ Télécopieur	_____ Télécopieur
_____ Courriel	_____ Courriel
_____ Site web	_____ Site web

### DÉCLARATION

Autorisez-vous le Conseil des arts du Canada à inscrire votre nom, adresse et courriel sur sa liste d'envoi?

(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris pour des sondages.)  Oui  Non

Veuillez préciser de quel groupe parmi les suivants vous faites partie :  Inuits  Métis  Premières nations

Nom de la nation : \_\_\_\_\_

Si vous parlez une langue autochtone, veuillez indiquer laquelle : \_\_\_\_\_

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts du Canada?  Français  Anglais

#### À titre de représentant d'un organisme, groupe ou collectif

- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que l'organisme que je représente satisfait à ces critères.
- J'ai déjà envoyé les rapports finaux dûs relatifs à toute subvention reçue du Conseil des arts du Canada. Je comprends que la demande sera jugée inadmissible si tous les rapports voulus n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada.
- Je serai l'unique représentant de l'organisme et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

**Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du représentant de l'organisme

\_\_\_\_\_  
**Signature** (une signature originale est requise.)

\_\_\_\_\_  
Nom du membre du conseil d'administration  
de l'organisme **ou** du responsable artistique

\_\_\_\_\_  
**Signature** (une signature originale est requise.)



## Programme d'accroissement de la capacité : Aide annuelle et pluriannuelle aux projets

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande.
- Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

### PARTIE A1 – NOM ET LIEU DU CANDIDAT

Nom du candidat (organisme, groupe ou collectif)

Ville

Province ou territoire

### PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Cochez la case ci-dessous qui correspond à la catégorie de financement sollicité par votre organisme (ne cochez qu'une seule case).

Aide annuelle aux projets

Montant sollicité dans la présente demande: \_\_\_\_\_ \$  
(Maximum de 25 000 \$. Veuillez arrondir à la centaine de dollars près.)

#### Aide pluriannuelle aux projets

Afin d'aider le Bureau des arts autochtones à évaluer l'admissibilité de votre organisme à la catégorie de financement que vous demandez, vous **devez** remplir la **liste de vérification portant sur l'admissibilité** (partie A3 du formulaire) qui est pertinente à votre organisme.

Aide aux nouveaux organismes – Le montant maximal des subventions est de 20 000 \$ par année, pendant trois ans. Veuillez arrondir à la centaine de dollars près.

Montant demandé : \_\_\_\_\_ \$ par année X trois ans = \_\_\_\_\_ \$ au total

Aide aux organismes établis – Le montant maximal des subventions est de 30 000 \$ par année, pendant trois ans. Veuillez arrondir à la centaine de dollars près.

Montant demandé : \_\_\_\_\_ \$ par année X trois ans = \_\_\_\_\_ \$ au total

Le projet débutera le : \_\_\_\_\_ et se terminera le : \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Brève description du projet (de 10 à 15 mots. Vous devez répondre à cette question : elle correspond à la description officielle de votre projet) :

---

---

**PARTIE A3 – LISTES DE VÉRIFICATION PORTANT SUR L'ADMISSIBILITÉ**

Pour de l'aide annuelle et pluriannuelle aux projets, cochez les cases qui correspondent au nom des services du Conseil des arts accordant actuellement, ou ayant accordé dans le passé, une aide financière à votre organisme :

- danse       inter-arts       arts médiatiques       musique  
 théâtre       arts visuels       lettres et édition

**Cochez les cases qui correspondent au type de soutien que vous recevez du Conseil des arts :**

- aide aux projets       aide annuelle de fonctionnement       aide pluriannuelle de fonctionnement

**Indiquez toute autre source de subvention reçue d'un autre organisme de financement des arts (fédéral, provincial, territorial ou municipal).**

Nom de l'organisme de financement des arts : \_\_\_\_\_

Type de financement et montant reçu : \_\_\_\_\_ \$

**Veillez noter que le terme « organisme », utilisé ici, désigne également les groupes et les collectifs.**

Pour de l'aide pluriannuelle aux projets, afin d'aider le Bureau des arts autochtones à évaluer l'admissibilité de votre organisme, vous devez remplir celle des deux listes de vérification ci-dessous qui est pertinente à votre organisme.

<p><b>Liste de vérification portant sur l'admissibilité à l'aide pour les nouveaux organismes</b></p> <p>Pour être admissible à l'aide pour les <b>nouveaux organismes</b>, votre groupe, collectif ou organisme artistique autochtone doit satisfaire à <b>au moins cinq</b> des critères ci-dessous. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> être actif depuis au moins <b>deux</b> ans;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir reçu au moins <b>une</b> subvention du Conseil des arts du Canada;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir bénéficié d'un soutien financier de la part d'organismes provinciaux, territoriaux ou municipaux de financement des arts;</li> <li><input type="checkbox"/> témoigner d'un engagement manifeste à remplir un mandat et à élaborer une programmation axés sur les pratiques artistiques autochtones;</li> <li><input type="checkbox"/> compter au moins <b>un</b> employé permanent;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir créé, produit ou présenté devant un public au moins deux activités artistiques professionnelles;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir un budget annuel global <b>de moins de</b> 100 000 \$.</li> </ul>	<p><b>Liste de vérification portant sur l'admissibilité à l'aide pour les organismes établis</b></p> <p>Pour être admissible à l'aide pour les <b>organismes établis</b>, votre organisme artistique autochtone doit satisfaire à <b>au moins cinq</b> des critères ci-dessous. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> être actif depuis au moins <b>cinq</b> ans;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir reçu au moins <b>deux</b> subventions du Conseil des arts du Canada;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir bénéficié d'un soutien financier de la part d'organismes provinciaux, territoriaux ou municipaux de financement des arts;</li> <li><input type="checkbox"/> tenir des activités toute l'année;</li> <li><input type="checkbox"/> compter au moins <b>deux</b> employés permanents;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir reçu une reconnaissance professionnelle pour son leadership dans le domaine des arts autochtones;</li> <li><input type="checkbox"/> avoir un budget annuel global <b>de plus de</b> 100 000 \$.</li> </ul>
--	--

**PARTIE B – PROFIL DU CANDIDAT ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES**

L'information requise ci-dessous se rapporte directement aux critères que le comité de pairs utilisera pour évaluer votre demande, lesquels sont décrits en détail dans les lignes directrices. Assurez-vous de tenir compte de ces critères lorsque vous décrierez les activités proposées en vue d'accroître la capacité de votre organisme.

Même si votre description doit être suffisamment détaillée pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, elle doit être aussi claire, concise et précise que possible. **Ne soumettez pas plus de cinq pages à la partie B.**

Pour faciliter le traitement, veuillez utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées d'un seul côté. Veuillez fournir les renseignements suivants :

**Aide annuelle aux projets**

- le mandat et l'énoncé de mission de votre organisme;
- des activités antérieures qui illustrent l'engagement de votre organisme envers le développement et la participation de la communauté;
- les activités proposées dans le cadre du projet et la façon dont elles permettent d'atteindre les objectifs du volet du Programme d'accroissement de la capacité;
- le nom des professionnels qui participeront aux activités proposées (vous devez fournir des lettres d'entente signées par eux. Utilisez le modèle qui figure à l'annexe A).

**Aide pluriannuelle aux projets**

- le mandat et l'énoncé de mission de votre organisme;
- les objectifs artistiques de votre organisme et la façon dont les fonds d'accroissement de la capacité les appuieront;
- comment ce projet est relié à un exercice de planification à long-terme.
- un portrait réaliste de votre organisme à ce jour, y compris les difficultés qu'il éprouve. Indiquez les objectifs à court et à long terme de votre organisme en matière de développement de l'infrastructure et les stratégies proposées pour les atteindre;
- la structure administrative, y compris les postes importants. Fournissez le nom et la fonction des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.

**PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE**

Fournissez une liste détaillée des revenus et des dépenses liés aux activités d'accroissement de la capacité que votre organisme se propose d'effectuer s'il obtient une subvention au titre du volet d'Aide aux projets.

Joignez à la présente section de brèves notes explicatives, au besoin. Assurez-vous de préciser comment les dépenses se rapportent aux activités d'accroissement de la capacité que vous avez décrites à la partie B.

Veuillez fournir les états financiers vérifiés ou l'examen financier indépendant correspondant au plus récent exercice financier complet de votre organisme. Si vous n'avez pas de tels documents, veuillez en expliquer la raison.

**REVENUS**

	Confirmé (√)	Non confirmé (√)	
Subvention sollicitée au Conseil des Arts du Canada dans cette demande		√	\$
<b>Fonds publics :</b>			
Subventions d'accroissement de la capacité d'autres services du Conseil des Arts, comme une subvention de Soutien au développement des organismes autochtones de théâtre (précisez) :			\$
Subventions fédérales (autres que celles du Conseil des Arts du Canada)			\$
Subventions provinciales ou territoriales			\$
Subventions municipales			\$
<b>Dons de particuliers ou de sociétés (précisez) :</b>			\$
			\$
<b>Recettes propres :</b>			\$
<b>Autres revenus, comme les revenus résultant d'un partage des frais avec d'autres organismes ou les contributions non financières (précisez) :</b>			\$
			\$
<b>Total des revenus</b>			\$

**DÉPENSES**

	Pour les activités générales d'accroissement de la capacité de votre organisme	Pour les activités d'accroissement de la capacité proposées dans la présente demande
Salaires, honoraires et cachets (précisez) :		\$
		\$
Frais d'administration (10 p. cent max. du total demandé par année. Précisez) :		\$
		\$
		\$
Frais de déplacement directement liés aux activités du projet :		\$
Dépenses au développement professionnel et enregistrement de conférence		\$
Coût lié au développement de nouveaux médias ou site web :		\$
Autres coûts (précisez) :		\$
		\$
<b>Total des dépenses</b>		\$

**PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION**

**Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les parties de la demande et que vous joignez à celle-ci toute la documentation d'appui requise.**

**Vous n'avez pas à fournir** de documentation d'appui de nature artistique (comme des images numériques, des disques compacts, des bandes vidéo, des manuscrits ou des catalogues). La documentation d'appui de nature artistique ne sera pas soumise au comité d'évaluation par les pairs.

- Renseignements sur le candidat
- Déclaration (deux **signatures originales** sont requises)
- Partie A1– Nom et lieu du candidat
- Partie A2– Description de la subvention demandée
- Partie A3– Listes de vérification portant sur l'admissibilité
- Partie B – Profil du candidat et description des activités proposées
- Lettres d'entente signées par les professionnels participants (utilisez le modèle fourni à l'annexe A)
- Partie C – Information financière
- États financiers vérifiés ou examen financier indépendant (ou des explications, si vous n'avez pas de tels documents)

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

**Bureau des arts autochtones**

Conseil des arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**ANNEXE A – LETTRES D'ENTENTE**

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d'appuyer par la présente la demande de subvention de \_\_\_\_\_

(nom du candidat). Je connais \_\_\_\_\_ en tant que \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_ ans et je me réjouis à l'idée de participer au projet décrit dans la présente demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Téléphone

**Faire parvenir à :**

**Bureau des arts autochtones**

Conseil des arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8